

123

Entrée 144-5

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, sur l'amnistie. (N° 10, session de 1895. — Urgence déclarée.)

Nommée le 31 janvier 1895.

MM.

- 1^{er} BUREAU : ISAAC. *Secrétaire*
- 2^e — ÉDOUARD MILLAUD.
- 3^e — BISSEUIL.
- 4^e — ERNEST HAMEL. *Président*
- 5^e — THÉVENET.
- 6^e — COMBES.
- 7^e — POIRRIER (Seine).
- 8^e — MILLIARD. *Rapporteur*
- 9^e — JOSEPH FABRE.

851



1

Vance du 31 janvier 1895

Le bureau nommé président M. Flauvel,
Secrétaire, M. Haac

M. Haac, élu par le bureau, rapporte que dans le bureau on s'est montré assez favorable au projet de loi de l'amnistie, ce qui s'est manifesté par un certain nombre de bulletins blancs.

Il a exprimé le désir que le rapport fournit des explications sur les d'élus concernés, et que ce fût entendu qu'il serait compris dans l'amnistie. Il a demandé également que ce fût précisé que la loi s'appliquerait aux condamnés algériens de l'insurrection de 1871.

M. Millard, a été élu comme favorable par le second bureau, au projet de la proposition que l'on s'attachera spécialement à la situation politique, et ne glèbe les détails de rédaction.

M. Bissacril a été élu comme favorable par le 3^e bureau. Il fait tout compte que on a attribué l'initiative de l'amnistie au Président de la République, et que ce serait un raisonnement pour la voter. Il n'y a plus de doute, et il n'y a pas lieu de rajouter l'amnistie pour Rochfort Luel.

M. Flauvel, élu comme favorable par le 4^e bureau, a exprimé l'avis que la loi fut votée telle qu'elle est venue de la Chambre.

M. Chivanch, au nom du 5^e Bureau, a exprimé le désir que le garde des Sceaux soit consulté sur la disposition du § 4 de l'article 1^{er}, ce qui touche les grèves. Il y a eu au moment une grave discussion, celle de Roume. Il est important que le Ministère soit avisé de ce qui se passe.

M. Combes, du 6^e bureau, a été élu comme favorable. Il a considéré que le principal motif était l'élection d'un nouveau Président de la République. M. Poirier, du 7^e bureau, dit que dans son bureau, un membre, M. Lelièvre, s'est déclaré contraire. M. Poirier a considéré que le Sénat ne pouvait pas se mettre en désaccord avec le gouvernement qui a proposé la loi, et la presque unanimité de la gauche, qui s'est votée. C'est dans ce sens qu'il a été élu.

M. Milliard, du 8^e bureau, a été élu comme favorable. Il a fait

Une argue dans son bureau que la loi n'avait pas à venir,
 Comme l'avait demandé une majorité du Bureau. Le cas
 de fonctionnaires ou conseils généraux frappés d'indignation.
 Il n'y a eu dans le bureau qu'une adresse de la loi, M. H. H. H.
 Le Bureau a fermé d'elle-même assez froid.

M. Joseph Paba, du 1^{er} Bureau, a été élu comme favorable.
 Il a fait remarquer que le vote de la Chambre indiquait
 un courant d'opinion auquel le Sénat ne doit pas résister.
 Le Sénat, après avoir montré une juste sévérité, doit montrer
 une équité élémentaire. Le Bureau s'est montré assez favorable.
 Il dit qu'il faudrait prévoir que la loi soit appliquée
 aussi aux délits, comme la violation de la loi sur les caisses de
 multiples. Il fait remarquer aussi que la loi devrait s'appliquer
 aux condamnés arabes.

M. le Ministre de la Justice est introduit

M. le Ministre dit que la question du délit commis, ne se pose
 pas, et que la loi ne l'a pas prévue

Quant aux condamnés arabes, il est d'avis que la
 loi leur sera appliquée, si les condamnés qui le frappent
 sont des condamnés politiques.

Sur la question de grâce, le ministre dit que tous les
 délits commis avant le 28 janvier à Roanne et ailleurs seront
 amnistiés, non ceux commis après.

Il est d'avis aussi que les délits de fraude concernant
 des caisses de délit anarchistes, comme le cas de Jean G. G.,
 sont compris dans l'amnistie.

M. Milliard est nommé rapporteur

La séance est levée à 5 heures

Le Secrétaire

A. M. H.

Le Président

